



**GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2024-114

PUBLIÉ LE 6 MAI 2024

# Sommaire

**Direction Regionale des Finances Publiques /**

R03-2024-05-06-00001 - Arrêté de fermeture SPFE - 13 mai 2024 (1 page)

Page 3

Direction Regionale des Finances Publiques

R03-2024-05-06-00001

Arrêté de fermeture SPFE - 13 mai 2024



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA GUYANE  
Rue Fiedmond  
97300 CAYENNE

**Arrêté relatif au régime de fermeture au public du service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE)  
de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Guyane**

L'administrateur de l'État,  
directeur régional des finances publiques de la Guyane,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction régionale de la Guyane ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié relatif au statut particulier du corps des administrateurs de l'État;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant promotion et nomination de M. Grégory ROUTARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de la Guyane à compter du 15 juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M.Grégory ROUTARD en tant qu'administrateur de l'État ;

**Décide :**

**Article 1 :** Le service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Guyane sera fermé à titre exceptionnel :  
- le 13 mai 2024

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Guyane.

Fait à Cayenne, le 6 mai 2024

Le Directeur régional des finances publiques,

Grégory ROUTARD  
Administrateur de l'État